

Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

5336 Courriere

BOTTOM GUARD WAX – Protection de bas de caisse à base de cire Numero d'article: 28929942

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Protection contre la corrosion

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL Rue des Héritages, 3

5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

NORMBEL SPRL 5336 Courriere

Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018



Version 02. Remplace la version: 01

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement



ATTENTION

Contient:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Sulfonate de calcium, pétrole

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et Conseils de prudence

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

Caractéristique particulière EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2004/42/CE 471,8 g/L II B c Primaire (Bouche-pores et primaire divers pour métaux) (max. 540 g/l)

2.3 Autres dangers

> **Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance	
20 - <50	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques	
, and the second	CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 919-857-5, EU-INDEX: 649-327-00-6, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX	
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336	
10 - <20	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques	
	EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX	
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 3: H412	
1 - <10	Sulfonate de calcium, pétrole	
	CAS: 61789-86-4, EINECS/ELINCS: 263-093-9, Reg-No.: 01-2119488992-18-XXXX	
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317	
1 - <2,5	4,5-dihydro-2-heptadecyl-1H-imidazole-1-ethylamine	
	CAS: 3010-23-9, EINECS/ELINCS: 221-133-2	
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 1: H410	

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

BOTTOM GUARD WAX - Protection de bas de caisse à base de cire

Numero d'article 28929942

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 13

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants Somnolence Vertiges

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection,

vêtement de protection).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

age 4 / 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

5336 Courriere

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

5336 Courriere

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 919-857-5, EU-INDEX: 649-327-00-6, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m³, OSHA

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 226 ppm, 1200 mg/m³

DNEL

Substance

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 208 mg/kg bw/day.

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 871 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 185 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 125 mg/kg bw/day.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 125 mg/kg bw/day.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1500 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 900 mg/m³.

Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,33 mg/kg bw/d.

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,75 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m³.

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,8333 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,667 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance

Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4

Ingestion (alimentaire), 16 667 mg/kg food.

soildu sol, 271 000 000 mg/kg dw.

sédiment (Eau de mer), 226 000 000 mg/kg dw.

sédiment (eau douce), 226 000 000 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l (AF=10).

Eau de mer, 1 mg/l (AF=10000).

Eau douce, 1 mg/l (AF=1000).

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

BOTTOM GUARD WAX - Protection de bas de caisse à base de cire

Numero d'article 28929942

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains >0,12 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle vêtement de protection léger

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosoles.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir les SECTION 6+7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liauide Couleur noir

Odeur caractéristique Seuil olfactif non déterminé Valeur du pH non applicable Valeur du pH [1%] non applicable

Point d'ébullition [°C] 110

Point d' éclair [°C] 24 (DIN 53213)

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] >200 Limite inférieure d'explosion 0.6 Vol.% Limite supérieure d'explosion 7,0 Vol.% Propriétés comburantes Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

0,5 (20°C)

0,86 (DIN 51757) Densité [g/ml] Densité de versement [kg/m³] non applicable Solubilité dans l'eau non miscible Coefficient de partage [nnon déterminé

octanol/l'eau]

320 mPas

Viscosité Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non déterminé

Vitesse d'évaporation non déterminé Point de fusion [°C] non déterminé Auto-inflammation [°C] non applicable Temp. de décomposition [°C] non déterminé

9.2 Autres informations

aucun



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

age 7 / 13

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

cutanée

5336 Courriere

Produit	
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L.	
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw.	
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.	

Substance	
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9	
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg (OECD 402).	
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).	

LC50, inhalatoire, Rat: > 4951 mg/m³ (OECD 403).

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.

LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.

LC50, inhalatoire, Rat: > 4951 mg/m³/4h.

Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4

LD50, dermique, Lapin: >5000 mg/kg bw.

LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg bw.

LC50, inhalatoire, Rat: >1.9 mg/L air.

Lésions oculaires graves/irritation Irritant oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant
Sensibilisation respiratoire ou Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certainsLes vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

organes cibles – exposition répétée

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes

exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

age 9 / 13

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

5336 Courriere

Substance		
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques, CAS: 64742-48-9		
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: > 1000 mg/l.		
EL50, (48h), Daphnia magna: 22 - 46 mg/l.		
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: < 1 mg/l.		
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 10 - 30 mg/l.		
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques		
EL0, (48h), Daphnia magna: 1000 mg/l.		
EL50, (72h), Algae: > 1000 mg/l.		
NOELR, (72h), Algae: 100 mg/l.		
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 1000 mg/l.		
Sulfonate de calcium, pétrole, CAS: 61789-86-4		
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/l.		
LL50, (96h), poisson: > 10 000 mg/l.		
EC0, (48h), Daphnia magna: >1000 mg/l.		

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les non déterminé

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) BOTTOM GUARD WAX – Protection de bas de caisse à base de cire

Numero d'article 28929942

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 13

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150104 150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1139

Transport fluvial (ADN) 1139

Transport maritime selon IMDG 1139

Transport aérien selon IATA 1139

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID SOLUTION D'ENROBAGE (No dangerous goods, according ADR 2.2.3.1.5 to max. 450 l)

- Code de classification

F1

- Etiquettes de danger

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)

Transport fluvial (ADN) SOLUTION D'ENROBAGE (No dangerous goods, according ADR 2.2.3.1.5 to max. 450 l)

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Coating solution (No dangerous goods, according IMDG 2.3.2.5 to max. 30 I (see 5.4.1.5.10))

- EMS

F-E, S-E

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

5 I

Transport aérien selon IATA

Coating solution

- Etiquettes de danger



Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) BOTTOM GUARD WAX - Protection de bas de caisse à base de cire

Numero d'article 28929942

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Ш

Transport fluvial (ADN) Ш

Transport maritime selon IMDG Ш

Transport aérien selon IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(BE):

Non determiné.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) 54,86 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) BOTTOM GUARD WAX – Protection de bas de caisse à base de cire

Numero d'article 28929942

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 13

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

dangereuses ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

$$\label{eq:two_state} \begin{split} &\text{TLV@/TWA} = \text{Threshold limit value} - \text{time-weighted average} \\ &\text{TLV@STEL} = \text{Threshold limit value} - \text{short-time exposure limit} \end{split}$$

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais) STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul) Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul) Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul) Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.



Date d'émission 16.08.2018, Révision 16.08.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 13 / 1

Copyright: Chemiebüro®